

Séance du mercredi 04 mars 2009

~~~~~

L'an deux mil neuf, le quatre mars à dix neuf heures, le Comité Syndical du SIVOM de Migron-Villars les-Bois-Le Seure dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Le Seure, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARTIN, Président, d'après convocations faites le vingt cinq février deux mil neuf.

Présents : Mmes THOUARD Geneviève, PERAT Sylvie, MM. MARTIN Jean-Michel, BEGEY Jean-Marie, VARANCEAU Jean-Luc, VITRY Jean et ROUDIER Patrick.

Absents excusés : MM. VICENTY Jean-Michel et MOYSAN Alain.

Invité présent : Monsieur HAY Didier.

M. Jean-Marie BEGEY a été nommé secrétaire de séance.

## Ordre du Jour

- 1- *Courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale*
- 2 - *Informations diverses*

Aucune remarque n'étant faite sur le procès-verbal de la réunion du 11 février 2009, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 1) Courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire concernant la réorganisation des horaires de travail des agents techniques.

Les plannings des deux équipes pour l'année 2009 seront adressés à chacun des élus membres du SIVOM.

### 2) Informations diverses

#### a- Prévission des travaux de godronnage, débernage et broyage

|                      | Migron             | Villars             | Le Seure          |
|----------------------|--------------------|---------------------|-------------------|
| Goudronnage          |                    | 10 jours à 3 agents |                   |
| Débernage            | 5 jours à 4 agents | 2 jours à 3 agents  | 5 jours à 4 gents |
| Broyage              |                    | 5 jours à 2 agents  |                   |
| Autres trx en commun |                    | 5 jours à 2 agents  |                   |

Le débernage commencera à Le Seure le 23 mars prochain. Puis, sur Villars et enfin sur Migron.

#### b- Réunion de votre du budget 2009

La date du lundi 23 mars 2009 à 19h00 à Villars les Bois est convenue.

#### c) Gestion du personnel

Madame Sylvie PERAT présente Monsieur Jean-Noël COUSIN, nouvel agent recruté au SIVOM pour la commune de Migron. Monsieur COUSIN est employé depuis le 19 février et est titulaire d'un contrat jusqu'au 18 août prochain. Elle propose de prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre prochain si Monsieur COUSIN donne satisfaction. Puis de le nommer adjoint technique stagiaire à partir 1<sup>er</sup> janvier 2010. Accord du comité syndical.

*- Suivi des heures des agents techniques*

Chaque commune doit présenter mensuellement un tableau récapitulatif des heures effectuées par :

- les autres agents sur sa commune
- son agent sur les autres communes.

*- La clé de répartition*

Il est à nouveau question de répartir les charges de salaire des agents techniques suivant la clé de répartition. Afin d'avoir une participation plus juste, Madame Geneviève THOUARD suggère d'inclure un nouveau paramètre dans le calcul de la clé de répartition, à savoir le nombre de kilomètres de chemins communaux.

Elle pense qu'avec cette nouvelle clé, le temps passé par les agents sur les trois communes devrait être équivalent aux heures actuelles.

*- Le matériel*

La prise de force du tracteur de Le Seure a été endommagée par celle de la toupie. Après vérification, ce type de dégradation n'est pas pris en charge par la compagnie d'assurance. Monsieur le Président demande que la prise de force de la toupie soit vérifiée par les établissements THOUARD.

Monsieur Jean-Michel MARTIN rappelle les bases d'entretien du matériel :

- nettoyer les engins systématiquement après utilisation,
- faire les niveaux,
- si casse du matériel en parler immédiatement aux maires.

Monsieur COUSIN étant menuisier de formation, il pourrait effectuer des travaux de menuiserie sur nos trois communes. Pour cela, Monsieur le Président propose d'acquérir du matériel spécifique. Il est demandé à Monsieur Jean-Noël COUSIN de faire le recensement des besoins.

*- Les vêtements de travail*

Il est décidé d'acheter annuellement à chaque agent : 2 pantalons, 1 parka, 1 paire de chaussure de sécurité et 2 paires de gants. Choisir le fournisseur en fonction du prix : CACC à Cognac ou Espace Emeraude à Matha.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h00 et ont signé au registre les membres présents.*